



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PREAVIS 02/2020

Chemin du Pâquis – Remplacement d'une conduite d'eau potable, création d'un collecteur d'eaux usées.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Ont participé le 25 mai 2020 à la séance de présentation du présent préavis :

Bureau du Conseil :	M. Christian Marrel, Président
Municipalité :	Mme Nathalie Greiner-Meylan M. Philippe Michelet
Commission des finances :	M. Jean-Pierre Bolay, Président M. Jean-Claude Favre Mme Hannah Grossenbacher M. Michel Henchoz Mme Amélie Ramoni-Perret
Commission technique :	M. Vladimir Novak, Président M. Massimo Belardinelli
<i>Absent</i>	<i>M. Gilles Favre</i>

Préambule

Lors de la séance de présentation du 25 mai 2020, Monsieur Michelet, Municipal, nous a exposé le préavis 02/2020. Il s'agit du remplacement d'une conduite d'eau potable et la création d'un collecteur d'eaux usées au Chemin du Pâquis pour permettre à cet endroit la mise en séparatif des réseaux d'eaux claires et d'eaux usées.

Présentation du préavis

En mars 2018, la colonne d'eau potable du chemin des Pâquis a rompu occasionnant des dégâts dans une propriété privée. L'assurance RC de la commune a pris en charge un montant d'environ CHF 10'000.- pour la réparation des dégâts occasionnés chez le propriétaire lésé. En plus, une franchise de CHF 1'000.-, conforme au contrat d'assurance, a été payée par la commune.

L'assureur a annoncé à la Municipalité qu'il ne prendrait pas une deuxième fois en charge un sinistre à cet endroit lié à une nouvelle rupture de la même conduite. De plus, la conduite étant âgée et en fonte ductile, elle doit être remplacée puisque ce matériau se perfore ou se rompt provoquant des pertes sur la distribution d'eau potable.

La commune profite donc de ces travaux obligatoires pour mettre en séparatif le collecteur actuel se trouvant au chemin des Pâquis. Un nouveau collecteur d'eaux usées sera réalisé et le collecteur existant sera curé et fraisé et affecté uniquement au réseau d'eaux claires.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 02/2020

Pour les autres aspects techniques liés à ce projet, veuillez vous référer au rapport de la commission technique.

Aspects financiers

Le coût des travaux se monte au total à CHF 230'000.- soit, CHF 127'000 pour refaire la conduite d'eau potable qui a cédé en 2018 et CHF 66'000.- pour les collecteurs, le reste étant prévu pour des imprévus et les taxes, notamment la TVA. Il est prévu d'amortir ce montant sur trente ans.

Une subvention d'environ 12% sur le coût des travaux liés à l'eau potable (environ CHF 15'000.-) devrait venir abaisser le coût total. Une demande dans ce sens a été déjà déposée auprès de l'ECA par la Municipalité.

Commentaires de la commission des finances

Au vu des explications de la Municipalité, les travaux liés à la conduite endommagée sont nécessaires pour les raisons évoquées plus haut dans ce rapport. Les travaux concernant les collecteurs paraissent évidents dans la mesure où ils rendront ce secteur conforme au PGEE et qu'il faut profiter du fait que la chaussée sera déjà ouverte à cet endroit permettant ainsi d'optimiser financièrement les travaux prévus par le présent préavis.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances unanime se rallie aux conclusions du **préavis 02/2020** et vous propose de les accepter sans modification.

Pour la Commission des finances :

Jean-Pierre Bolay, président

Jean-Claude Favre

Hannah Grossenbacher

Michel Henchoz

Amélie Ramoni-Perret, rapportrice

Fait à Belmont-sur-Lausanne, le 18 juin 2020